



«Objectif : Monts du Limousin»

CONCOURS
PHOTO

Inscriptions jusqu'au 20 juin 2021

DESTINATION MONTS DU LIMOUSIN

Bureaux d'Information Touristique d'Ambazac
et Bessines sur Gartempe

tourisme.montslimousin@gmail.com

www.tourisme-montsdulimousin.fr

© Jean-Luc Depenne

Office de Tourisme des Monts du Limousin

Règlement du Concours Photo 2021

Art 1 : Organisation

L'Office de Tourisme des Monts du Limousin de la Communauté de communes ELAN 13, rue Gay Lussac 87240 AMBAZAC, organise un Concours photo qui donnera lieu à une exposition au sein des Bureaux d'Information Touristique d'Ambazac et Bessines sur Gartempe

du 6 juillet au 4 septembre 2021 inclus.

Art 2 : Participation

Le Concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs âgés d'au moins 15 ans dans la limite de 20 participants.

Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Chaque participant devra compléter et signer un Bon de participation au concours. Une fois complété et signé, il oblige le participant à respecter le Règlement du Concours Photo et à l'accepter dans son intégralité

Sont exclus les membres du jury et leurs familles

Art 3 : Ce concours aura pour thème

«Objectif : Monts du Limousin»

vos défis si toutefois vous acceptez de le relever est de nous faire découvrir les Monts du Limousin à travers votre objectif

Les photographies doivent être obligatoirement prises sur la destination des Monts du Limousin. Communauté de 24 communes d'Elan Limousin Avenir Nature, département de la Haute Vienne.

Art 4 : Modalités de participation

Chaque participant devra envoyer **2 photos en version numérique** à tourisme.montslimousin@gmail.com avant le **20 juin 2021**. Les images envoyées devront être :

- dater de moins de 2 ans
- au format JPEG
- sans bordure, filigrane ou **signature**

Chaque fichier photographique devra impérativement être accompagné des mentions suivantes : • Nom et prénom de l'auteur. • Coordonnées postales de l'auteur. • N° de téléphone et mail de l'auteur. • Nom précis du lieu et date de la prise de vue.

Celles-ci seront imprimées par l'Office de Tourisme en version 20x30 et seront présentées sur support rigide sans cadre, sans verre.

Les frais sont pris en charge par l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas sélectionner : une image déjà présentée aux concours les années précédentes, hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.



Chaque participant s'engage à ce que les photographies qu'il présente aient été réalisées par lui-même dans le respect des lois en vigueur concernant le droit à l'image des personnes photographiées et concernant la protection des espèces et de leur milieu.

Chaque candidat garantit que le cliché présenté au concours est libre de droit.

Le participant déclare :

- o être l'auteur de la photographie
- o ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à titre exclusif à des tiers
- o décharger l'Office de Tourisme des Monts du Limousin de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

Art 5 Conditions techniques

Le concours est organisé exclusivement en photographie couleur.

Les photographies prises avec un téléphone portable ou un drone ne sont pas autorisées.

Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes et de la couleur.

Art 6 : Utilisation des photographies

Les photographies en version « papier » feront l'objet d'une exposition aux dates mentionnées à l'Art 1.

Les clichés seront exposés à l'intérieur des BI de l'Office de Tourisme des Monts du Limousin

L'accrochage sera fait par le personnel de l'Office de Tourisme L'Office de Tourisme se réserve le droit d'utilisation des photos sans rémunération d'exploitation à des fins de communication sur tous supports, et s'engage pour sa part, à respecter le copyright de l'auteur et ne pas utiliser les photos pour des raisons commerciales

Aucune photo ne sera restituée à la fin de l'exposition et les clichés pourront être exposés de façon itinérante dans les BI, services annexes ou sites touristiques de la Communauté de communes ELAN et ce sur une durée maximale de 5 ans à compter de l'annonce du résultat du Concours.

Art 7 Modalités Numériques

Instagram : Le Concours Photo est également exposé sur le compte Instagram de l'Office de Tourisme sous forme de Story où il y aura possibilité de liker, puis en contenu à la Une sur le profil Tourismemontsdulimousin pendant la durée de l'exposition.

Wixsite présentation des photos en galerie
ou *PollUnit* présentation des photos en galerie avec outil de sondage en ligne (sous réserve du nombre de photographies)

Art 8 Le Jury

Le jury est composé de 6 personnes, 2 professionnels de la photographie, 1 amateur et 1 Instagramer et 2 membres d'honneur dont le Président et un élu de la Communauté de communes ELAN

Seuls les membres du Jury auront voix pour voter selon des critères de : qualités techniques, d'intérêts artistiques ainsi que d'originalité et de rapport au thème proposé.

Les participants pourront consulter les résultats sur www.tourisme-montsdulimousin.fr, après la remise des prix ainsi que dans la presse locale, les réseaux de diffusion de l'Office de Tourisme.

Les prix seront remis le samedi 4 septembre au BI d'Ambazac.

Les nominés seront informés par mail

Un participant ne pourra recevoir qu'un seul prix

Art 9 : Les prix

1er Prix : Appareil photo Bridge Canon Powershot SX540 HS d'une valeur de 319€

2ème Prix Séance photo personnalisée Studio ImageIn Ambazac d'une valeur de 79€ Cette prestation comprend: prise de vue photos: groupes, couples et portraits (45min à 1h), 1 tirage papier 20x30cm, séance de découverte des photos

3ème Prix Bon cadeau Studio ImageIn d'une valeur de 50€

Art 10 : Loi informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo 2021. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, et du décret n° 2005 – 1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante :

tourisme.montslimousin@gmail.com

Article 11 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est inférieur à 7 participants.

Cette exposition ne pourra avoir lieu que si les conditions sanitaires sont réunies



BON DE PARTICIPATION

CONCOURS PHOTO DE L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU LIMOUSIN
COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN

Autorisation d'impression, d'exposition, d'utilisation et de publication de mes photographies

NOM :
Prénom :
Adresse :
.....
.....
N° téléphone :
Email @:

CONCOURS PHOTO 2021

«Objectif : Monts du Limousin»
votre défi si toutefois vous acceptez de le relever et de nous faire découvrir
les Monts du Limousin à travers Votre objectif»

- J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation
- J'autorise l'Office de Tourisme des Monts du Limousin à reproduire mes photographies
- J'autorise l'Office de Tourisme des « Monts du Limousin » à utiliser les photographies destinées au concours pour toutes publications touristiques (site Internet, documentation en direction du public, exposition, etc...) sans limitation de durée et sans compensation financière. Je renonce à mes droits sur ces image(s) pour une durée de 5 ans
- Je déclare avoir pris les précautions nécessaires et dégage l'Office de Tourisme des « Monts du Limousin » pour toute réclamation d'un tiers.
- Déposer au Bureau d'Information Touristique « Monts du Limousin » à Ambazac. ou envoyer le dossier par mail (2 photos, bulletin d'inscription, copie de la carte d'identité). à tourisme.montslimousin@gmail.com avant le 20 juin 2021
- Ci-joint une copie de ma carte d'identité. Merci de joindre une autorisation parentale pour les personnes mineures.

Le Participant garantit qu'il est bien l'auteur de la photographie, seul détenteur des droits d'auteur attachés à la Photographie et que celle-ci est une œuvre originale et inédite, et ayant été réalisée dans un délai maximum de deux années avant la date initiale du présent Concours

Date :

Signature :